

S	C	H	É	M	A							
D	É	P	A	R	T	E	M	E	N	T	A	L
D	E		L	E	C	T	U	R	E			
P	U	B	L	I	Q	U	E					

2020|2022

| UN CADRE D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT
DE LA LECTURE PUBLIQUE À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES |

ÉDITORIAL	3
BILAN BILAN DU PLAN DÉPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE 2011/2017	5
CONTEXTE UN CONTEXTE MARQUÉ PAR DE FORTES ÉVOLUTIONS POUR LA LECTURE PUBLIQUE	7
OBJECTIFS ET CHANTIERS	11
OBJECTIF 1 Accompagner la mise en réseau des acteurs de la lecture publique et encourager le développement de coopérations entre eux	12
Chantier 1 : Diagnostic et accompagnement de la BDA Chantier 2 : Evolution des modalités de conventionnement avec le Département	
OBJECTIF 2 Favoriser l'attractivité des bibliothèques et de l'offre de lecture publique pour les habitants (vers des bibliothèques tiers lieux)	13
Chantier 1 : Refonte de la politique documentaire de la Bibliothèque départementale de l'Ardèche (BDA) Chantier 2 : Evolution de la desserte documentaire et développement de l'accueil sur place Chantier 3 : Consolidation de l'offre d'ingénierie de la BDA et du soutien financier aux collectivités	
OBJECTIF 3 Développer la transmission des contenus culturels et numériques par des projets partenariaux	15
Chantier 1 : Stratégie d'action culturelle Chantier 2 : Stratégie de développement numérique	
ZOOM ZOOM SUR LA MISE EN RÉSEAU DE LA LECTURE PUBLIQUE : TOUT LE MONDE Y GAGNE !	17
OUTILS ET CALENDRIER OUTILS MOBILISABLES POUR ACCOMPAGNER LES PROJETS TERRITORIAUX DE LECTURE PUBLIQUE	20
CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE	21

Le Département œuvre activement pour le développement de la lecture publique grâce à la Bibliothèque départementale de l'Ardèche (BDA). Après une phase d'accompagnement à la création de bibliothèques publiques sur l'ensemble du territoire, un premier plan de lecture publique a été conduit entre 2011 et 2017. Il avait pour objectif principal d'améliorer leur niveau de service en faveur des Ardéchois.

Aujourd'hui, chaque habitant a accès à l'une de ces 223 bibliothèques communales ou intercommunales accompagnées par la BDA à moins de 20 minutes de son domicile. Ce vaste réseau culturel territorial touche de nombreuses personnes et offre un panel d'actions très diversifiées.

Afin de poursuivre l'évolution de cette structuration, un nouveau schéma départemental a été voté pour les années 2020 à 2022. Conforme aux compétences du Département dévolues aux solidarités territoriales et humaines, il a pour priorité d'agir sur la mise en réseau des bibliothèques à l'échelle des intercommunalités afin de corriger certaines disparités. Il propose pour cela un cadre de travail partenarial entre la BDA, les bibliothèques et les réseaux qu'elle accompagne, au travers de chantiers qui permettront de faire évoluer notre service départemental au plus près des territoires et des besoins des usagers.

En cela, il s'agit bien aujourd'hui de confirmer cette logique du « faire ensemble », répondant aux enjeux actuels du secteur de la lecture publique et des autres pans de notre politique culturelle. Mais aussi de réaffirmer le rôle majeur de ces bibliothèques qui œuvrent au quotidien et en proximité des habitants et sont essentielles à la vie culturelle du département et de ses territoires. Demain, leur place est à conforter davantage, pour qu'elles soient au carrefour de tous nos enjeux sociétaux qu'ils soient culturels, sociaux, environnementaux, etc. Ce schéma a pour ambition de les accompagner dans cette transition afin de les rendre incontournables dans la vie de chacune et chacun ; pour qu'elles soient les premiers lieux culturels du faire et du vivre ensemble, de l'émancipation individuelle et collective, de l'ouverture au monde...

Laurent Ughetto

Président du Département de l'Ardèche

Olivier Pévérilli

*Vice-président en charge de la culture
et du patrimoine*





SCHEMA
DEPARTEMENTAL
DE LECTURE
PUBLIQUE
2020|2022

BILAN DU PLAN
DEPARTEMENTAL DE
LECTURE PUBLIQUE
2011/2017

La mise en œuvre du premier plan de lecture publique 2011/2017 a été suivie d'une évaluation quantitative et qualitative réalisée fin 2017. Cette dernière impliquait l'équipe de la BDA, un panel de bibliothèques conventionnées avec le Département et une diversité de partenaires du territoire (élus, personnels communaux/intercommunaux et bénévoles).

Les principaux chiffres du bilan témoignent d'une très nette amélioration du niveau de service rendu par les bibliothèques du territoire sur la période concernée :

- structuration autour de 4 réseaux de lecture publique, 24 bibliothèques « Pilote », 21 bibliothèques « Proximité » ; 178 « Points lecture » (classement en fonction de la typologie proposée en 2011) ;
- plus de 50 % des bibliothèques desservies par la BDA conventionnées avec le Département ;
- hausse de 6,5 % d'inscrits dans les bibliothèques conventionnées avec le Département ;
- amélioration substantielle de la qualité des lieux : 29 constructions, agrandissements et mises en accessibilité de bibliothèques ;
- augmentation du salariat de 22,3 %, malgré un rapport toujours déséquilibré entre bibliothécaires salariés (6,8 %) et bénévoles (93,2 %) ;
- près de 3 000 stagiaires (salariés et bénévoles) formés sur cette période, auxquels on peut ajouter 626 personnes en 2018 ;
- moyenne de 1,59 €/habitant dédiés par les communes et intercommunalités aux acquisitions de documents, malgré des disparités toujours persistantes ;
- augmentation de 46,5 % de volumes acquis par les bibliothèques, soit un quasi-doublement du volume de documents disponible pour les habitants (fonds BDA compris) ;
- progression de 12,3 % de prêts annuels comptabilisés par les bibliothèques ;
- taux d'informatisation de la gestion des bibliothèques de 39 % en 2017 contre 26,3 % en 2011 ;
- développement de l'offre numérique (presse et musique en ligne, livre numérique, Ténk), inexistante en 2011, aujourd'hui mobilisée en moyenne par 2 000 usagers mensuellement et un site internet comptabilisant environ 40 000 visites par an.

Cette évaluation soulignait par ailleurs la nécessité pour la BDA d'affirmer son rôle de « pôle ressource » pour répondre aux besoins d'accompagnement technique et stratégique des acteurs du territoire, dans une logique de « sur-mesure », avec une attention spécifique aux enjeux liés au numérique.

Ce nouveau schéma de lecture publique 2020/2022 s'inscrit dans la poursuite de la structuration engagée dans le cadre du premier plan, tout en proposant un cadre de travail permettant aux bibliothèques du territoire et à la BDA de s'adapter aux mutations qui s'imposent aujourd'hui. L'objectif principal est de miser sur une organisation prospective adaptée aux besoins de chacun de nos territoires ardéchois.



SCHEMA
DEPARTEMENTAL
DE LECTURE
PUBLIQUE
2020|2022

| UN CONTEXTE
MARQUE PAR DE
FORTES ÉVOLUTIONS
POUR LA LECTURE
PUBLIQUE |

UN CONTEXTE MARQUÉ PAR DE FORTES ÉVOLUTIONS POUR LA LECTURE PUBLIQUE



| UN CONTEXTE MARQUÉ PAR DE FORTES ÉVOLUTIONS POUR LA LECTURE PUBLIQUE |

|SCHÉMA|
|DÉPARTEMENTAL|
|DE LECTURE|
|PUBLIQUE|
|CONTEXTE|

| Loi NOTRe (2015) |

Les politiques culturelles et plus particulièrement les politiques territoriales de la lecture publique ont fortement évolué avec la réforme territoriale et la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) du 7 août 2015. Ce nouveau cadre législatif a affirmé que la culture fait non seulement l'objet d'une compétence partagée, mais aussi d'une responsabilité exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État, impliquant une concertation étroite entre ces différents échelons sur des territoires souhaitant développer une politique culturelle.

Par ailleurs, la loi NOTRe a dressé un nouveau paysage institutionnel avec la création et le renforcement de nouvelles intercommunalités au seuil de population surélevé et susceptibles d'opter pour des compétences leur permettant d'investir la question de la lecture publique et de la mise en réseau sous des formes très hétérogènes. Ces changements ont impacté les bibliothèques municipales, intercommunales et départementales en faisant évoluer leurs périmètres d'action respectifs.

| Evolutions du rôle des bibliothèques municipales, intercommunales et départementales |

Des changements de société majeurs sont en cours, incarnés notamment par de nouveaux usages techniques et numériques. Directement impactée, la culture fait face à d'importantes évolutions de pratiques de la part des citoyens et le secteur de la lecture publique est au cœur de ce mouvement de fond. Ces mutations impactent nécessairement l'attractivité des lieux, du service rendu mais aussi les pratiques des professionnels et des bénévoles qui font vivre ces espaces au quotidien.

C'est l'occasion pour les bibliothèques ouvertes au public de réaffirmer leurs rôles de transmission des savoirs, de médiation et d'accompagnement des citoyens. Elles deviennent des espaces primordiaux de socialisation, d'éducation (notamment aux médias, à l'information et au numérique) mais aussi d'accès à la création artistique. L'évolution de leurs conditions d'accueil en font des lieux pluriels, voire des « tiers-lieux » connectés à leur environnement, pouvant offrir des services allant bien au-delà de l'offre documentaire et de la médiation. Ces lieux de vie et de partage sont fondamentaux pour favoriser en proximité le lien social et réaffirmer la notion de service public.

Par conséquent, les bibliothèques départementales, dont le rôle est d'accompagner le développement de la lecture publique, doivent aussi adapter leurs activités pour répondre au mieux aux besoins des acteurs qu'elles accompagnent. Leurs interventions s'adressent en priorité à l'échelle intercommunale, toujours dans un souci d'aménagement cohérent et équitable du territoire, en intégrant dans leur giron l'ensemble des équipements de lecture publique quelle que soit la taille de la commune. Leurs services doivent être pensés en complémentarité à ceux des communes et intercommunalités avec une attention particulière à l'offre numérique et à l'action culturelle. Le développement de leur fonction d'ingénierie doit leur permettre d'affirmer leur rôle d'animation de réseau sur les territoires et d'accompagner les bibliothèques dans les mutations qu'elles rencontrent.

| UN CONTEXTE MARQUÉ PAR DE FORTES ÉVOLUTIONS POUR LA LECTURE PUBLIQUE |

| Une politique départementale volontariste |

Le Département de l'Ardèche défend une politique culturelle volontariste et joue un rôle d'ensemblier indispensable à la dynamique de son paysage culturel. Cette politique soutient l'existence et le développement de structures culturelles dans les domaines de la lecture publique, du spectacle vivant, de l'audiovisuel, des arts plastiques, des patrimoines ou encore des enseignements artistiques. Elle cherche à créer les conditions d'une sensibilisation à la culture tout au long de la vie grâce à des dynamiques territoriales d'éducation artistique et culturelle (EAC). Pensée en interaction avec d'autres politiques départementales, notamment sociales (lien avec le nouveau Schéma des solidarités 2020/ 2024), éducatives et jeunesse, elle permet de toucher une large partie de la population et de croiser les enjeux de développement des territoires et d'émancipation des citoyens. Enfin, la culture et la lecture publique en particulier contribueront à accompagner les habitants dans les enjeux de la société de demain, portée par la démarche départementale « Ardèche en transition ».

Le Département peut compter sur un partenariat étroit avec l'Etat, formalisé au travers de plusieurs outils contractuels et structurants (Convention de développement culturel, Contrat territoire lecture, Convention cadre pour le développement de l'éducation artistique et culturelle en Ardèche).



SCHEMA
DEPARTEMENTAL
DE LECTURE
PUBLIQUE
2020|2022

| OBJECTIFS
ET CHANTIERS |

|O|B|J|E|C|T|I|F| |1|

ACCOMPAGNER LA MISE EN RÉSEAU DES ACTEURS DE LA LECTURE PUBLIQUE ET ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DE COOPÉRATIONS ENTRE EUX

CHANTIER 1

Diagnostic et accompagnement de la BDA

Dans un contexte marqué par d'importantes mutations, ce nouveau schéma départemental de lecture publique 2020/2022 propose un cadre de travail à l'ensemble des acteurs ardéchois de la lecture publique, permettant d'accompagner la structuration des réseaux de bibliothèques mais aussi les évolutions des services et du fonctionnement de la BDA en tant que pôle ressource pour le territoire.

Afin d'avoir un état des lieux actualisé de la lecture publique sur le département et une vision fine des dynamiques de mise en réseau à l'œuvre, le Département conduira un diagnostic par intercommunalité qui sera mis en partage avec chacun des territoires. Il s'agira aussi d'identifier les besoins exprimés par les acteurs vis-à-vis de la BDA.

L'équipe de la BDA se mobilisera aux côtés des salariés, bénévoles et élus œuvrant dans ce secteur pour accompagner et animer ces réflexions qui marqueront une première étape de concertation, essentielle à la suite du déploiement des actions proposées dans le schéma.

CHANTIER 2

Évolution des modalités de conventionnement avec le Département

Alors que la typologie des bibliothèques établie en 2011 impliquait un conventionnement entre la BDA et les communes dans une logique de déclinaison de service, le Département souhaite désormais accompagner prioritairement (mais pas exclusivement) les projets de réseau de lecture publique à l'échelle intercommunale. Il s'agira de favoriser notamment l'émergence de bibliothèques jouant un rôle de tête de réseau vis-à-vis des lieux de plus petite envergure, mais pour autant dynamiques et essentiels à la vie culturelle locale.

L'équipe de la BDA accompagnera la construction de ces projets de coopération qui pourront prendre des formes multiples (cf. Zoom sur la mise en réseau p.18). Les modalités de conventionnement entre le Département et les collectivités évolueront afin de s'adapter à chaque situation, après concertation. Le projet du réseau sera au cœur des engagements des partenaires et conditionnera le niveau d'intervention et l'accompagnement de la BDA en fonction des besoins exprimés.

A noter que des dispositions spécifiques pourront être maintenues pour les bibliothèques n'ayant pas l'opportunité d'intégrer un projet collectif.

De la même manière, le Département souhaite encourager le développement de projets impliquant une diversité de partenaires autour de la lecture publique (acteurs sociaux, éducatifs, culturels etc.). Une convention sera établie avec chacun afin de définir le projet, les objectifs, les conditions de partenariat notamment.

Ces conventions pourront être conclues pour des durées de 1 à 3 ans selon les projets. Elles seront à considérer comme des outils de dialogue permanent entre la BDA et ses partenaires, animées par des instances de suivi annuelles (comité de suivi et comité de pilotage). Une démarche d'évaluation sera mise en place, non plus seulement au regard des moyens mobilisés, mais privilégiant la dimension qualitative afin de mesurer les dynamiques de partenariats et les impacts des projets mis en place.

 CHANTIER 1

Refonte de la politique documentaire de la BDA

La gestion et la valorisation du fonds documentaire de la BDA constituent le socle de son activité ; il est un vecteur essentiel du droit à l'éducation et de la formation des individus. Afin de permettre aux territoires d'accéder à une offre de qualité, d'actualité, régulièrement renouvelée et dans une logique de complémentarité, une refonte de cette politique documentaire est engagée par la BDA depuis septembre 2019.

Il s'agit de formaliser des choix et des priorités en matière de développement de la collection et de gestion des acquisitions, en tenant compte de l'évolution des ressources, de la production de l'édition, des relations avec les territoires et des nouvelles demandes des usagers.

La valorisation et la médiation autour des collections seront des priorités dans cette démarche, qui aboutira à l'élaboration d'une nouvelle charte de politique documentaire, soumise au vote des élus départementaux au plus tôt en 2021.

La BDA travaillera en concertation étroite avec les bibliothèques conventionnées qui pourront être impliquées dans le processus, permettant ainsi une interconnaissance des acquisitions à l'échelle du département et un ajustement des collections de la BDA au regard de celles proposées par ses partenaires.

 CHANTIER 2

Évolution de la desserte documentaire et développement de l'accueil sur place

Aujourd'hui la collection de la BDA est diffusée auprès des bibliothèques par les bibliobus/musibus deux fois par an, proposant pour chacun des déplacements une moyenne de 2 500 documents.

En complément, un système de réservation de documents et de navette se déploie, avec succès, depuis 2009 et permet aux bibliothécaires et aux usagers de choisir des documents dans le vaste catalogue de la BDA accessible en ligne (plus de 500 000 documents disponibles). Des accueils sur place sont également proposés à Vernosc et Veyras.

Afin de donner un accès à une offre documentaire plus large et un service plus réactif et adapté aux besoins de chaque lieu et population, le Département souhaite faire évoluer son système de desserte.

Par ailleurs, la démarche « Ardèche en Transition » a permis la mise en place en interne à la collectivité d'un « Labo de la transition » incitant les services à être exemplaires en proposant des projets contribuant aux enjeux de demain, notamment du point de vue environnemental. Dans ce cadre, la BDA a initié un chantier permettant de redéfinir l'organisation de son système de desserte qui combinera prioritairement le développement du système de navette (réservation et renouvellement des fonds) et un accueil sur place. Ces nouvelles modalités se mettront en place progressivement en concertation avec les territoires et en s'appuyant sur l'émergence de bibliothèques tête de réseau, jouant un rôle structurant auprès de leurs relais.

OBJECTIF 2
**FAVORISER
 L'ATTRACTIVITÉ DES
 BIBLIOTHÈQUES ET
 DE L'OFFRE DE LECTURE
 PUBLIQUE POUR LES
 HABITANTS (VERS
 DES BIBLIOTHÈQUES
 TIERS-LIEUX)**




Dans un premier temps, c'est le site de la BDA de Vernosc qui expérimentera la mise en place d'un accueil sur place pour les équipes des bibliothèques conventionnées. Il bénéficiera d'un réaménagement en conséquence. Les bibliothèques concernées et l'ensemble de l'équipe de la BDA seront impliqués dans ce projet, qui pourra se développer sur le site de Veyras dans un second temps.

Ce nouveau modèle de diffusion des documents sera co-construit avec chaque EPCI ou réseau de bibliothèques en déterminant les responsabilités de chacun et accompagné par la BDA pour sa mise en œuvre opérationnelle.

CHANTIER 3

Consolidation de l'offre d'ingénierie de la BDA et du soutien financier aux collectivités

Le développement de la professionnalisation et de la capacité d'innovation au sein des équipes des bibliothèques et des réseaux de lecture publique ardéchois est une priorité afin de leur permettre de s'adapter aux mutations du secteur et de faire évoluer leur structuration. La BDA apporte d'ores et déjà un appui précieux en ingénierie à travers un programme de formation à destination des salariés et bénévoles des bibliothèques.

Elle partage également son expertise technique pour le développement (création, restructuration ou réaménagement) de lieux de lecture publique et leur fonctionnement quotidien.

Ces leviers seront confortés avec une attention spécifique à la formalisation et l'apport d'outils méthodologiques. Ils inciteront à la mise en place de projets transversaux, à l'échange de pratiques sur les conditions d'accueil du public. Enfin, une offre de formation sur mesure sera proposée aux territoires en fonction de leurs besoins, pouvant aller jusqu'à des démarches de design de service impliquant directement les usagers.

Par ailleurs, le Département propose des aides en nature (prêt de mobilier) et financières qui seront progressivement ajustées aux besoins, afin de concourir au mieux aux enjeux de mise en réseau de lecture publique : aides au fonctionnement (poste de coordination de réseau, projet d'action culturelle notamment) et aide à l'investissement (construction et aménagement, mise en réseau informatique).

 CHANTIER 1

Stratégie d'action culturelle

Les bibliothèques sont des espaces symboliques de la diversité culturelle, souvent le seul lieu culturel accessible à tous sur une commune, notamment en milieu rural. Il est indispensable de réaffirmer leur place dans le réseau des acteurs culturels ardéchois et de les encourager à investir des projets d'action culturelle, qu'ils soient spécifiques ou inscrits dans divers dispositifs déjà existants : conventions territoriales de l'éducation artistique et culturelle (CTEAC) déployées à l'échelle des intercommunalités, Education aux médias et à l'information (EMI), etc. Il s'agit de légitimer leur contribution à la diffusion d'œuvres et à la création sur le territoire.

Alors que la BDA conduit déjà des actions spécifiques en direction de la petite enfance (programme « Les bébés aiment les livres ») et des personnes âgées (programme « Culture Bleue »), elle développera une stratégie d'action culturelle permettant de renforcer la présence de créateurs et d'auteurs dans les bibliothèques et sur les territoires, pour des actions de divers formats, en cohérence avec les politiques culturelles et sociales déployées par le Département et ses partenaires à l'échelle intercommunale. Sur ce point, une attention sera apportée aux créateurs locaux. Les modalités d'intervention pourront être diverses et seront fixées en concertation : financement de projets d'action culturelle, BDA opérateur ou partenaire des projets....

Il s'agira aussi de créer les conditions pour imaginer et développer des interactions entre partenaires locaux, régionaux et nationaux et d'en faire bénéficier l'ensemble des réseaux de lecture publique ainsi qu'un large public, habitant le territoire ou de passage.

Cette stratégie d'action culturelle se pensera en concertation étroite avec l'Etat afin d'envisager des labellisations telles que « Première page » pour les programmes d'actions en direction de la petite enfance ou encore « Contrat départemental lecture itinérance » spécifique aux territoires ruraux.

 CHANTIER 2

Stratégie de développement numérique

L'impact du numérique sur les bibliothèques implique des transformations profondes à plusieurs niveaux. L'élaboration d'une stratégie numérique pour la BDA permettra d'en tenir compte et d'accompagner les bibliothèques du territoire dans ces mutations. Elle permettra également de prétendre à une labélisation « Bibliothèque numérique de référence » auprès de l'Etat.

Les enjeux concernent d'une part la visibilité des collections des bibliothèques dans l'univers du web et à cet effet, les normes de catalogage à l'échelle internationale qui vont évoluer d'ici 2025. Afin d'anticiper ces mutations, la BDA a lancé un chantier de grande ampleur, « Transition bibliographique ». Il implique d'ici fin 2021, un renouvellement complet de son système d'information et de gestion interne des collections (SIGB) puis de son site web intrinsèquement lié.

OBJECTIF 3
**DÉVELOPPER LA
 TRANSMISSION DES
 CONTENUS CULTURELS
 ET NUMÉRIQUES
 PAR DES PROJETS
 PARTENARIAUX**




Une campagne de communication et d'accompagnement à la prise en main de ses nouveaux outils sera déployée pour permettre aux bibliothèques du réseau de s'adapter. Par ailleurs, des temps de concertations avec les territoires seront proposés afin de favoriser l'interopérabilité entre les systèmes des bibliothèques et celui de la BDA si nécessaire.

En outre, face aux bouleversements de société induits par le développement numérique, les bibliothèques ont un rôle essentiel à jouer en matière d'acquisition de compétences numériques par leurs publics, de diffusion de contenus en ligne et d'inclusion numérique. La BDA se doit d'accompagner les bibliothèques du territoire pour leur permettre de faire évoluer leurs pratiques dans ce domaine, que ce soit en valorisant son offre numérique aujourd'hui très riche (presse, livre, musique, documentaires en ligne) ou en imaginant de nouveaux outils de médiation en lien étroit avec les logiques d'action culturelle et de création artistique.





SCHEMA
DEPARTEMENTAL
DE LECTURE
PUBLIQUE
2020|2022

ZOOM SUR
LA MISE EN RÉSEAU DE
LA LECTURE PUBLIQUE :
TOUT LE MONDE
Y GAGNE !

| LA MISE EN RÉSEAU DE LA LECTURE PUBLIQUE : TOUT LE MONDE Y GAGNE ! |

| 1 | UN SERVICE PLUS QUALITATIF POUR LA POPULATION |

Envisager une mise en réseau, c'est offrir une meilleure qualité de service à la population sur chacun des territoires :

- davantage de personnes touchées,
- équité d'accès,
- offre documentaire enrichie,
- desserte de documents réactive,
- actions culturelles proposées en coopération,
- carte unique pour accéder à toutes les bibliothèques du réseau,
- emprunts et rendus de documents sur l'ensemble du réseau,
- etc.

| 2 | DIVERS NIVEAUX DE COOPÉRATIONS POSSIBLES |

Une diversité de leviers sont activables pour impulser une mise en réseau entre plusieurs bibliothèques municipales ou à l'échelle intercommunale :

- informatisation de tout ou partie des bibliothèques,
- coordination des horaires, tarifs, programmes d'actions,...
- activités en commun (action culturelle, communication, etc.),
- mutualisation de moyens humains et financiers dans un contexte de raréfaction des ressources,
- transfert de la gestion des bibliothèques municipales en tout ou partie à l'EPCI,
- mise en place d'un poste de coordination de réseau,
- structuration d'une tête de réseau et de satellites,
- mutualisation de moyens logistiques,
- etc.

La mobilisation de l'EPCI est souhaitable parce que structurante, sans être une condition indispensable :

- transfert de compétence du niveau communal au niveau intercommunal permettant une gestion unique de lieux, de personnels, de services, etc.
- coopération possible entre bibliothèques municipales et/ou intercommunales,
- libre définition de l'intérêt communautaire « gestion d'équipement culturel »,
- coopérations spécifiques possibles hors prise de compétence globale,
- etc.

| 3 | UN MAILLAGE TERRITORIAL DYNAMIQUE |

L'impact d'une mise en réseau "lecture publique" à l'échelle d'un territoire est rapidement vertueux :

- logique de proximité, de solidarité et de complémentarité entre les partenaires du réseau,
- émergence d'équipements intercommunaux offrant un service de proximité correspondant aux bassins de vie,
- partage autour de projets collectifs et fédérateurs,
- mutualisation de compétences et de bonnes pratiques,
- meilleure visibilité de l'offre de lecture publique pour les habitants,
- etc.



SCHEMA
DEPARTEMENTAL
DE LECTURE
PUBLIQUE
2020|2022

| OUTILS
MOBILISABLES POUR
ACCOMPAGNER LES
PROJETS TERRITORIAUX
DE LECTURE PUBLIQUE |

| CALENDRIER
PREVISIONNEL DE
MISE EN ŒUVRE |

OUTILS MOBILISABLES POUR ACCOMPAGNER LES PROJETS TERRITORIAUX DE LECTURE PUBLIQUE

Type de projet	Dispositifs et services du Département <i>(une clause de revoyure à mi-parcours du schéma permettra de faire évoluer les règlements)</i>	Dispositifs du ministère de la Culture / DRAC
Réseau intercommunal	Convention Département / EPCI	Possibilité d'un Contrat territoire lecture (CTL)
	Mise à disposition des collections / outils de médiation et modalité de desserte en fonction de l'évolution de l'offre de service BDA et des besoins du réseau	Dotations générales de décentralisation
	Formations sur mesure	Aide extension horaires d'ouverture
	Accompagnement à la mise en réseau et au développement de projets partenariaux par l'équipe de la BDA	Aide aux programmes annuels d'action culturelle
	Formations, conseils et expertises pour la gestion des bibliothèques par l'équipe de la BDA	
	Aide au fonctionnement (aide au poste de coordination, aides à l'action culturelle, etc...)	
	Aide à l'investissement - Pass Territoires (construction, aménagement, réhabilitation, informatisation en réseau, etc...)	
Réseau supra-communal hors EPCI	Convention multi partenariale Département / communes	Dotations générales de décentralisation
	Mise à disposition des collections / outils de médiation et modalité de desserte en fonction de l'évolution de l'offre de service BDA et des besoins du réseau	Aide extension horaires d'ouverture
	Formations sur mesure	Aide aux programmes annuels d'action culturelle
	Accompagnement à la mise en réseau et au développement de projets partenariaux par l'équipe de la BDA	
	Formations, conseils et expertises pour la gestion des bibliothèques par l'équipe de la BDA	
	Aide au fonctionnement (aide au poste de coordination, aides à l'action culturelle, etc...)	
	Aide à l'investissement - Pass Territoires (construction, aménagement, réhabilitation)	
Projet communal	Convention Département / Commune	Dotations générales de décentralisation
	Mise à disposition des collections et modalité de desserte concertée en fonction de l'évolution de l'offre de service BDA et des besoins de la bibliothèque	Aide extension horaires d'ouverture
	Formations (à l'exception du sur mesure), conseils et expertises pour la gestion des bibliothèques par l'équipe de la BDA	Aide aux programmes annuels d'action culturelle
	Aide à l'investissement – Pass Territoire (construction, aménagement, réhabilitation)	

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

SCHÉMA
DÉPARTEMENTAL
DE LECTURE
PUBLIQUE
CALENDRIER

Période	Grandes étapes de mise en œuvre du SDLP 20.22	Activité de la BDA
Janvier – avril 2020	Transmission du SDLP 2020/2022 auprès des partenaires de la BDA	Chantiers internes à la BDA (modalités de conventionnement, politique documentaire, desserte, action culturelle, développement numérique)
	Diagnostic lecture publique par EPCI	
	Maintien de l'offre de service BDA actuelle, malgré quelques ajustements en fonction de l'activité exceptionnelle de la BDA	
À partir de mai 2020	Réunion de présentation du SDLP 2020/2022 et partage autour des diagnostics par EPCI	
	Concertation avec les territoires sur la politique documentaire	
	Maintien de l'offre de service BDA actuelle + offre sur mesure pour les réseaux existants	
À partir de septembre 2020	Mise en œuvre progressive des nouvelles modalités de conventionnement	Accompagnement des réseaux existants ou en projet
	Mise en œuvre progressive des nouvelles modalités de desserte documentaire	
	Mise en place des instances de suivi des nouvelles conventions	
	Développement de l'offre sur mesure pour les réseaux	
Printemps 2021	Mise en place des nouveaux SIGB et site web de la BDA	
À partir de mi 2022	Phase d'évaluation	



Handwriting practice area consisting of 20 horizontal dotted lines.

ardèche
LE DEPARTEMENT

Hôtel du Département
Quartier Chaumette
BP737 - 07007 Privas cedex
ardeche.fr

Direction de la culture
Bibliothèque départementale de l'Ardèche
bibliotheque.departementale@ardeche.fr
lecture.ardeche.fr

Site de Vernosc
Zone de Fontas,
1029 Route du Bourg
07430 Vernosc-lès-Annonay
04 75 67 51 99

Site de Veyras
Chemin de Many, Veyras
BP 737, 07007 Privas
04 75 66 05 90